



### Deux séances de discussion sur la PPA organisées par le CCP

Le Conseil canadien du porc a organisé deux séances de discussion sur la peste porcine africaine les 29 septembre et 2 octobre. Si vous avez manqué les séances en direct, des enregistrements sont disponibles sur le site Web du CCP <https://www.cpc-ccp.com/francais/asf-townhall-day-1>.

Les producteurs trouveront également de nombreuses ressources sur la PPA sur leur site Web à <https://www.cpc-ccp.com/francais/african-swine-fever>

### Webinaires de la semaine d'action contre la PPA du USDA

L'APHIS du USDA a organisé une semaine d'action contre la PPA en septembre en présentant des webinaires de 90 minutes chaque après-midi. Si vous souhaitez regarder les versions enregistrées, le site Web est [ici](#).

### Projet pilote de l'ACIA sur les produits de santé vétérinaires

En janvier 2021, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Santé Canada ont annoncé qu'ils collaboraient à un projet pilote visant à permettre aux aliments du bétail d'inclure des produits de santé vétérinaires, tels que des acides organiques et des huiles essentielles.

Ce pilote s'est terminé en août par la publication d'un recueil de produits de santé vétérinaires, de produits biologiques vétérinaires ou d'autres produits réglementés qui peuvent être efficaces lorsqu'ils sont administrés au bétail par le biais de leurs aliments. Ce recueil sera incorporé par référence dans le Règlement sur les aliments du bétail. Pour consulter le recueil, cliquez [ici](#)

### Document de référence sur les méthodes de dépeuplement des porcs

Dans le cadre de la planification de la préparation à une éventuelle épidémie de PPA au Canada, plusieurs partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et industriels se sont réunis pour créer le Groupe de travail sur la destruction et l'élimination de la PPA. Le

### AGA de l'ACVP-CASV - 29 octobre 2021

L'AGA de l'ACVP-CASV se tiendra en ligne le **vendredi 29 octobre 2021**, de 14 h à 16 h, heure de l'Est. L'ordre du jour détaillé et les rapports écrits seront envoyés par courrier à tous les membres de l'ACVP-CASV et affichés sur le site Web de l'ACVP-CASV [www.casv-acvp.com](http://www.casv-acvp.com) sous la rubrique « Communications ». C'est également lors de l'AGA que nous élirons le nouveau Conseil d'administration pour 2021-2022. Nous avons actuellement 10 administrateurs mais nos statuts nous permettent d'en avoir jusqu'à 15. Nous avons donc beaucoup de place au sein du Conseil pour les membres qui souhaiteraient devenir administrateurs. Les mandats sont généralement de trois ans. Vous pouvez proposer la candidature d'une personne qui, selon vous, ferait un bon administrateur ou vous porter volontaire. Veuillez envoyer vos mises en nomination à [susan.tfo@bell.net](mailto:susan.tfo@bell.net). Les mises en nomination peuvent également être faites à l'AGA.

**IMPORTANT**

### Accès aux produits pharmaceutiques vétérinaires

Comme nous l'avons mentionné dans le bulletin de juin, l'ACVP-CASV a eu des discussions avec les associations nationales de vétérinaires et d'éleveurs au sujet des préoccupations croissantes liées à l'accès aux produits médicaux vétérinaires. Ces préoccupations comprennent le nombre insuffisant de produits étiquetés pour certains groupes d'espèces et la disparition de divers produits du marché canadien. Nous pensons qu'il peut y avoir des barrières réglementaires qui ont un impact sur la disponibilité continue de produits déjà approuvés au Canada aux fins d'utilisation chez les grands animaux et qui ont également un impact sur la soumission de demandes d'approbation de nouveaux produits au Canada.

Une lettre conjointe a été envoyée à Santé Canada et à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour leur demander de convoquer une table ronde réunissant les associations nationales canadiennes de vétérinaires d'espèces spécifiques, les éleveurs canadiens et les fabricants canadiens de médicaments vétérinaires. Marilena Bassi, directrice générale de la Direction des médicaments vétérinaires, a répondu à la lettre et a accepté de tenir une table ronde.

Cette rencontre vise à faire en sorte que les participants explorent l'impact des exigences réglementaires et proposent des solutions aux conséquences involontaires qui peuvent restreindre l'accès à d'importants produits vétérinaires.

### Modernisation de la réglementation sur les aliments pour animaux

Les modifications proposées au Règlement sur les aliments du bétail ont été prépubliées dans la Gazette du Canada I pour consultation publique du 12 juin au 15 octobre 2021. L'ACIA souhaite obtenir des commentaires sur les changements proposés entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les changements proposés pour l'utilisation de l'oxyde de zinc sont importants pour le porc :

- La limite précédente était de 500 ppm, mais l'ACIA autorisait des limites plus élevées en formule personnalisée. Il est courant d'avoir une formule personnalisée contenant ~3000 ppm dans le premier aliment de démarrage après sevrage et ~2000 ppm dans le deuxième aliment de démarrage. Les aliments de croissance et de finition se situent généralement autour de 150 ppm.
- La nouvelle limite proposée est de 300 ppm pour tous les régimes alimentaires. Il ne serait plus permis d'ajouter des niveaux plus élevés avec des formules personnalisées.

La modification réglementaire spécifique à l'oxyde de zinc est exemptée jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026. L'oxyde de zinc est très efficace pour réduire la diarrhée clinique post-sevrage, donc la réduction du niveau à 300 ppm nécessitera des solutions alternatives qui peuvent inclure des antimicrobiens. Le Conseil d'administration de l'ACVP-CASV soumettra des commentaires dans le cadre du processus

groupe s'est engagé à examiner toutes les méthodes de dépeuplement existantes en se fondant sur les données scientifiques disponibles et l'expertise technique des membres afin de produire un document de référence sur les méthodes de dépeuplement au Canada. La création d'un document de référence sur les méthodes de dépeuplement poursuit deux objectifs principaux : (1) fournir aux vétérinaires, aux producteurs et/ou aux organismes de réglementation le plus d'outils possibles pour dépeupler efficacement, si besoin est et (2) fournir des directives claires concernant l'acceptabilité et la faisabilité en fonction du bien-être animal, des préoccupations de sécurité et d'autres considérations. Dès que la version finale sera disponible, les membres de l'ACVP-CASV seront informés et recevront un lien.

#### **Projet canadien de développement de la formation dans le secteur porcin**

Tel que mentionné dans le bulletin de juin, le Conseil canadien du porc a dirigé un projet visant à développer des ressources éducatives pour le secteur porcin. Depuis la parution de ce bulletin, le CCP a achevé d'autres projets, notamment :

- Une série de 11 vidéos de formation sur l'euthanasie, qui sont disponibles auprès des organisations porcines provinciales.
- La version française du Manuel canadien d'élevage porcin à petite échelle et du Guide des 10 meilleures pratiques, disponible, en même temps que la version anglaise, sur le site Internet de l'ACVP-CASV : <https://www.casv-acvp.com/small-scale-pig-farming.html>.

Autres travaux en cours :

- Une série de 12 vidéos de formation sur les tâches opérationnelles en porcherie, qui seront disponibles au printemps 2022.
- Une série de 10 vidéos de formation sur le logement des truies en groupe, disponible à l'été 2022.
- Quelques vidéos de formation sur la biosécurité lors d'une intervention en cas de MAE, qui seront disponibles en 2022.

de consultation publique afin de maintenir la possibilité d'utiliser des niveaux plus élevés d'oxyde de zinc dans les rations de démarrage, par exemple, deux semaines après le sevrage.

#### **UMDDE – Pourquoi gFARADc<sup>MC</sup>?**

Au Canada, les vétérinaires sont légalement autorisés à prescrire des médicaments en dérogation des directives de l'étiquette (c.-à-d. pour des indications de maladies, des doses ou des durées de traitement différentes de celles indiquées sur l'étiquette du médicament approuvé). Toutefois, l'utilisation d'un médicament en dérogation des directives de l'étiquette signifie également que le délai d'attente indiqué sur l'étiquette pour la viande, le lait ou les œufs ne s'applique plus. Il incombe au vétérinaire de fournir de nouvelles directives de retrait. Les vétérinaires peuvent contacter le gFARADc<sup>MC</sup>, par le biais d'un système en ligne, pour demander des conseils sur les retraits qui garantiront que des résidus contrevenants ne seront pas détectés dans les produits d'animaux destinés à l'alimentation.

L'utilisation légitime de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette au Canada doit se faire au cas par cas. C'est pourquoi gFARADc<sup>MC</sup> exige l'identification des médicaments utilisés chez un animal ou un troupeau spécifique pour une situation de maladie spécifique. Une demande distincte doit être saisie pour chaque animal ou groupe d'animaux recevant le(s) traitement(s) en surnombre. Par exemple, un antimicrobien et un coccidiostatique peuvent être incorporés dans un lot d'aliments pour un troupeau de volailles, les deux médicaments seront donc inclus dans une seule demande. Mais si dans un troupeau laitier, une vache va recevoir un antimicrobien et une autre va recevoir un anti-inflammatoire, alors deux demandes distinctes doivent être soumises.

Le service gFARADc<sup>MC</sup> ne fournit pas de recommandations générales de retrait pour l'utilisation systématique de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette. L'état pathologique de l'animal ou des animaux aura un impact sur la recommandation de retrait fournie, et les conseils sont spécifiques à cette situation le jour où ils sont donnés. L'utilisation des recommandations pour des cas futurs similaires ou différents est la prérogative du vétérinaire, mais cette pratique est fortement déconseillée car les états pathologiques peuvent être différents et gFARADc<sup>MC</sup> acquiert toujours de nouvelles informations qui peuvent modifier les recommandations. Cette politique est également partagée par le service FARAD américain.

La soumission des demandes de recommandations de retrait fournit également aux pharmacologues de gFARADc<sup>MC</sup> des informations concernant l'utilisation de l'UMDDE par produit pharmaceutique et par maladie pour chaque groupe de produits. Il s'agit d'informations précieuses car elles illustrent les défis sanitaires auxquels les vétérinaires sont confrontés et mettent en évidence les cas où les options de l'étiquette enregistrée peuvent être limitées. Ces connaissances permettent d'identifier les domaines dans lesquels des recherches sur les résidus de médicaments et des études de déplétion sont nécessaires. Par exemple, l'évaluation de la déplétion du meloxicam, du ketoprofen et de la flunixin meglumine composés avec du fer dextran administrés à des porcelets était un projet entrepris par des chercheurs de l'Université de Guelph.

La principale raison de l'UMDDE chez les porcs reste les traitements antimicrobiens pour les maladies infectieuses, en particulier les infections respiratoires et gastro-intestinales. Les demandes de conseils sur les médicaments utilisés pour l'anesthésie et le contrôle de la douleur sont aussi fréquentes. Les vétérinaires porcins ont peu d'options de traitement sur l'étiquette dans ce domaine.

\*\*\*

*Susan Fitzgerald au nom du Conseil d'administration de l'ACVP-CASV.*

**La soumission de demandes de recommandations de retrait lors de l'utilisation de produits vétérinaires en dérogation des directives de l'étiquette aide à maintenir l'intégrité de notre approvisionnement alimentaire et permet également d'identifier les lacunes dans la disponibilité des produits ou la recherche.**